



AFFICHE LE



28 NOV. 2024

2024/1103
Le secrétaire général de mairie

ARRETE CIRCULATION 11/24

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'avis favorable de Madame le Maire d'ERVAUVILLE ;

Considérant un danger imminent à savoir que des arbres menacent de tomber sur la voie communale n° 4 (route d'Ervauville), il est nécessaire d'interdire provisoirement la circulation des véhicules ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite sur la VC n°4 (Rte d'Ervauville à partir du 19 Hameau de la Roche en direction Ervauville)) jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Mérinville et d'Ervauville.

Article 3 : ampliation du présent arrêté adressée :

- La COB de Château-Renard,
- SDIS du Loiret

Fait à MERINVILLE, le 28/11/2024

Po/ Le Maire,
Bernard DEMANGEOT